



Prescriptions techniques

pour le raccordement de l'habitation
aux réseaux de distribution de
gaz naturel et d'électricité



Prescriptions
techniques pour
l'installateur et
l'utilisateur du réseau
de distribution

Sommaire

Introduction	3
Qui fait quoi?	4
Demande de raccordement	5
L'amenée à l'intérieur des équipements généraux	6
Définitions	6
Les gaines d'attente	6
Le coude de raccordement	7
Coude de raccordement dans vide ventilé ou cave	8
Coude de raccordement en pleine terre	9
Tracé des câbles pour raccordement au réseau aérien	10
Tracé des câbles pour raccordement au réseau souterrain	11
Disposition standard des compteurs	12
Disposition à droite (à droite du mur extérieur)	13
Disposition à gauche (à gauche du mur extérieur)	14
Bureaux d'accueil	15
Contact	16

Introduction

Gaselwest, IMEA, Imewo, Intergem, Iverlek, Iveka et Sibelgaz utilisent un raccordement uniforme pour l'électricité et le gaz naturel. Cette façon de procéder est incontestablement avantageuse pour tout le monde, tant sur le plan technique (méthode uniforme pour l'architecte, l'entrepreneur et l'installateur) que sur le plan financier (prix uniforme pour le client).

La présente brochure reprend les prescriptions techniques pour le raccordement de l'habitation au réseau de distribution et est destinée aux clients et à l'installateur professionnel.

Une deuxième brochure décrit le raccordement électrique au réseau basse tension et une troisième brochure concerne le raccordement standard au réseau gaz naturel basse pression.

Si vous vous posez encore des questions après la lecture de cette (ces) brochure(s), vous pouvez téléphoner au numéro général 078 35 35 34 ou consulter le site Internet d'Eandis (voir couverture arrière de cette brochure).

Qui fait quoi?

De quoi doit se charger le maître de l'ouvrage ou son installateur?

Pour les nouveaux raccordements d'habitations au réseau de distribution, le maître de l'ouvrage effectue ou fait effectuer les travaux ci-dessous. A cet effet, il doit respecter les directives suivantes.

Pour l'électricité:

- Fourniture et placement d'un coude de raccordement dans les fondations du bâtiment.
- Travaux de terrassement sur le domaine privé.
- Fourniture et placement de la gaine d'attente lisse (d'un diamètre égal au diamètre du passage pour la canalisation de gaz dans le coude de raccordement) sur le domaine privé à 60 cm de profondeur minimum, perpendiculairement jusqu'à l'alignement.
- Fourniture d'un câble de type EVVB ou EXVB d'une longueur suffisante jusqu'au réseau de distribution (éventuellement de l'autre côté de la rue et/ou réseau aérien) pour une habitation unifamiliale ou un ensemble jusqu'à 4 utilisateurs.
- A partir de 5 utilisateurs (batterie), la fourniture et le placement du câble de branchement se font en concertation avec le gestionnaire de réseau de distribution (GRD).
- Placement du câble de branchement sur le domaine privé.
- Fourniture et placement du panneau de raccordement.
- Fourniture et placement de l'ensemble de raccordement suivant la disposition standard.
- Fourniture et placement du groupe de comptage et du sectionneur.
- Raccordement des câbles du groupe de comptage au sectionneur.
- Raccordement du câble de branchement au sectionneur.
- Fourniture et placement d'un câble de liaison.

En cas de transformation, il faut suivre la disposition standard. Si ce n'est pas possible pour des raisons techniques, une autre disposition peut être adoptée moyennant l'accord du GRD. L'espace libre entre le coffret des compteurs et le sol doit toutefois être d'au moins 60 cm.

Pour le gaz naturel:

- Travaux de terrassement sur le domaine privé.
- Fourniture et placement d'une gaine d'attente sur le domaine privé (\varnothing 110 mm).
- Réalisation d'un puits de 1 m x 1 m x 1 m au passage à travers le mur de la façade (aussi pour les maisons existantes).
- Le compteur de gaz naturel doit être facilement accessible et le cadran du compteur aisément lisible. Devant le compteur, un passage d'au moins 80 cm doit rester dégagé.
- Mise en place d'une mise à la terre pour réaliser la liaison équipotentielle avec le compteur de gaz naturel.
- Fourniture du certificat officiel indiquant que l'installation intérieure est conforme aux normes légales: 'Attestation délivrée au distributeur de gaz naturel, conformément à l'arrêté royal du 28 juin 1971'. Vous pouvez télécharger ce certificat sur le site Internet d'Eandis, sous la rubrique Client résidentiel/Raccordements.
- Si l'installateur n'est PAS habilité: fourniture d'un 'Rapport de contrôle d'une installation intérieure fonctionnant au gaz naturel, effectué en vue de l'ouverture d'un compteur de gaz naturel', dressé par un organisme de contrôle agréé.
- En cas de construction neuve, il faut veiller à ce que
 - le coude de raccordement des habitations unifamiliales soit placé dans les fondations; pour les immeubles à appartements, cela doit se faire sous certaines conditions
 - le panneau de raccordement des habitations unifamiliales soit conforme aux exigences de la disposition standard (voir pages 13-14)
 - le compteur de gaz naturel se trouve à 1,5 m au moins de toute source de chaleur.
- Dans les habitations unifamiliales existantes où il est impossible de respecter la disposition standard, il faut un espace libre d'au moins 700 mm x 850 mm x 400 mm (l x h x p), aussi près que possible de la façade.
- Mise en service de l'installation intérieure. L'installateur se charge de purger l'installation intérieure et d'expliquer les consignes d'utilisation des appareils installés à l'utilisateur avant la mise en service des appareils.

Demande de raccordement

Raccordements au réseau d'électricité ou de gaz naturel

Le client doit conclure un contrat à la fois avec un fournisseur d'énergie et avec le gestionnaire de réseau de distribution (GRD) actif dans la commune où il veut réaliser le raccordement au réseau.

- Le contrat de fourniture entre le fournisseur et le client décrit la vente d'énergie. Il fixe le prix de l'énergie et les services souhaités.
- Le contrat de raccordement ou règlement de raccordement entre le GRD et l'utilisateur codifie le raccordement physique du client au réseau et en spécifie les caractéristiques techniques.

Pour les raccordements standard, le contrat est automatiquement remplacé par les conditions générales de raccordement. Pour les nouveaux raccordements, les modifications et/ou renforcements de votre installation, vous pouvez en principe vous adresser directement au GRD. Notre site Internet reprend des informations et les tarifs de raccordement de votre habitation ou commerce au réseau d'électricité ou de gaz naturel. Vous pouvez demander un nouveau raccordement en ligne ainsi que la modification d'un raccordement existant.

Nos coordonnées (site Internet / téléphone) sont reprises à la fin de cette brochure.

Gestionnaires de réseau de distribution électricité

(Secteur mixte Flandre - situation au 1 janvier 2012)



Gestionnaires de réseau de distribution gaz naturel

(Secteur mixte Flandre - situation au 1 janvier 2012)



L'amenée à l'intérieur des équipements généraux

Définitions

Câble de branchement (électricité) Conduite de service (gaz naturel)	Ligne ou conduite qui relie le réseau de distribution au dispositif de comptage et alimente l'installation du client.
Coude de raccordement	Un élément préfabriqué avec cinq orifices afin d'amener les différents équipements généraux: gaz naturel, électricité, eau, téléphone et câble (TV, Internet ...). Le coude de raccordement est intégré dans les fondations par le client.
Gaines d'attente lisses	Gaines en matière thermoplastique robuste à paroi intérieure lisse, destinées au passage et à la protection des équipements généraux sur le domaine privé.
Panneau de raccordement	Panneau en multiplex hydrofuge sur lequel les professionnels placent les différents compteurs et coffrets des services et équipements généraux.
Raccordement	L'ensemble des équipements nécessaires pour raccorder les installations du client au réseau de distribution, y compris le dispositif de comptage.

Les gaines d'attente

L'amenée à l'intérieur des différents équipements généraux se fait à l'aide de gaines d'attente lisses, éventuellement équipées d'un fil de tirage. La gaine d'attente pour l'électricité a un diamètre de 75 mm; celle pour le gaz naturel a un diamètre de 110 mm (75 mm si le passage pour le gaz dans le coude de raccordement a un diamètre de 75 mm). Il faut également des gaines d'attente pour les autres équipements (eau, téléphone, câble). Pour plus d'info à ce propos, veuillez contacter les sociétés concernées. Les gaines d'attente partent du coude de raccordement et se terminent l'une à côté de l'autre à l'alignement.

Elles sont placées perpendiculairement à l'alignement (à une profondeur minimale de 600 mm mesurée depuis la face supérieure de la conduite jusqu'au niveau du sol naturel). Pour le bon déroulement du raccordement au gaz naturel, il faut creuser un puits d'au moins 1 m x 1 m x 1 m, au mur de fondation, à l'endroit où les gaines d'attente entrent dans le coude de raccordement.



Les instructions ci-contre s'appliquent si le raccordement ne se trouve pas à plus de 25 mètres de l'alignement. Si cette distance est supérieure, le raccordement doit être examiné séparément. A cet effet, vous pouvez vous adresser à Eandis (voir en fin de brochure: 'Contact').

Le coude de raccordement

Le coude de raccordement n'est obligatoire que pour les habitations unifamiliales. Dans les autres situations ou en cas de doute, adressez-vous à Eandis.

Le coude de raccordement se compose de cinq courbes en matière synthétique reliées entre elles.

Grâce à son faible poids, ce coude est facile à utiliser sur le chantier.

Il est clairement mentionné sur chacune des cinq courbes quel équipement général le professionnel doit y insérer. Les courbes pour les conduites d'électricité et de gaz naturel ont un diamètre respectif de 75 mm et de 110 mm (75 mm dans le cas d'un coude de raccordement de type ancien).

Côté rue de l'habitation, l'entrepreneur maçon ou coule le coude de raccordement dans les fondations. Le niveau supérieur des ouvertures dans le sol se trouve à au moins 600 mm en dessous du niveau définitif. La conduite d'eau potable se trouve ainsi à la profondeur réglementaire non gélive. Pour éviter que les ouvertures d'accès n'occupent une plus grande place dans les fondations, elles sont insérées dans un bloc de polystyrène amovible.

A la réception, les ouvertures du coude de raccordement sont soigneusement obturées avec des bouchons qui s'enlèvent aisément. Après l'enlèvement de ces bouchons, l'entrepreneur peut facilement glisser les gaines d'attente dans le coude de raccordement.

Les ouvertures d'accès de ou vers le coude de raccordement dans l'habitation dépassent d'au moins 30 mm au-dessus du sol intérieur fini. Si nécessaire, les accès du coude de raccordement sont prolongés à l'aide de tubes thermoplastiques standard à paroi intérieure lisse.

Dans les habitations existantes, sans coude de raccordement, Eandis se charge du passage à travers le mur.



Coude de raccordement dans les fondations avec vide ventilé



Coude de raccordement dans les fondations en pleine terre



Ouvertures d'accès du coude de raccordement dans le mur de fondation



Ouvertures d'accès du coude de raccordement dans l'habitation



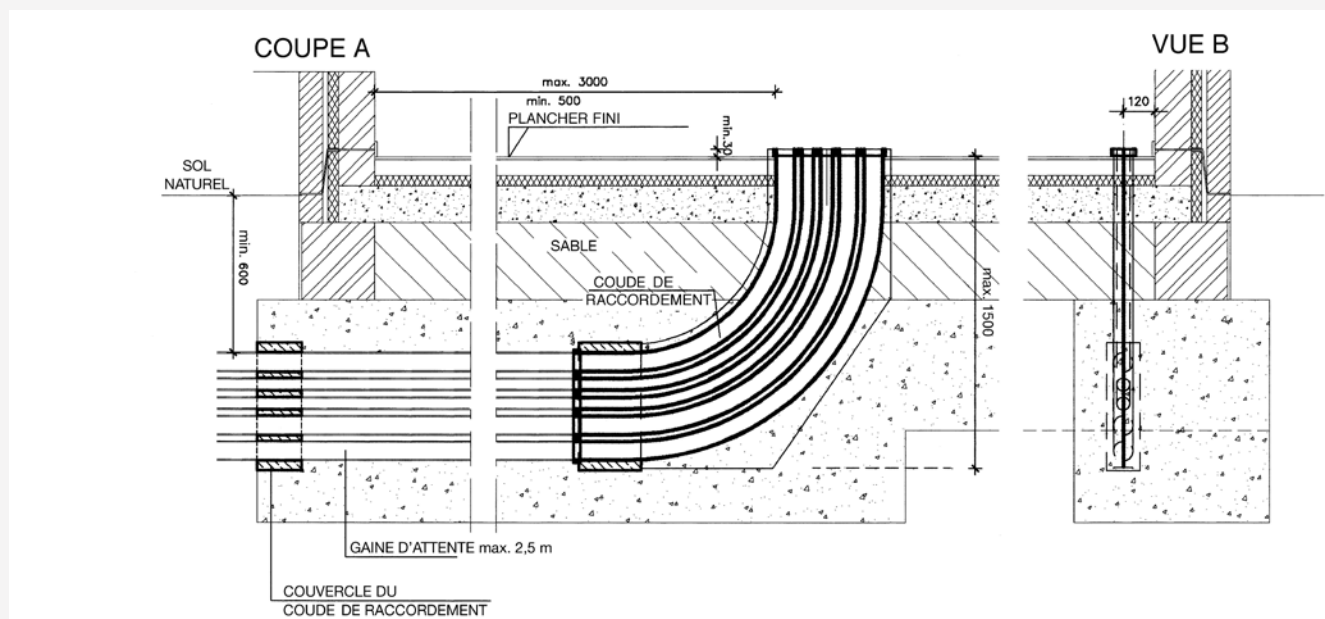
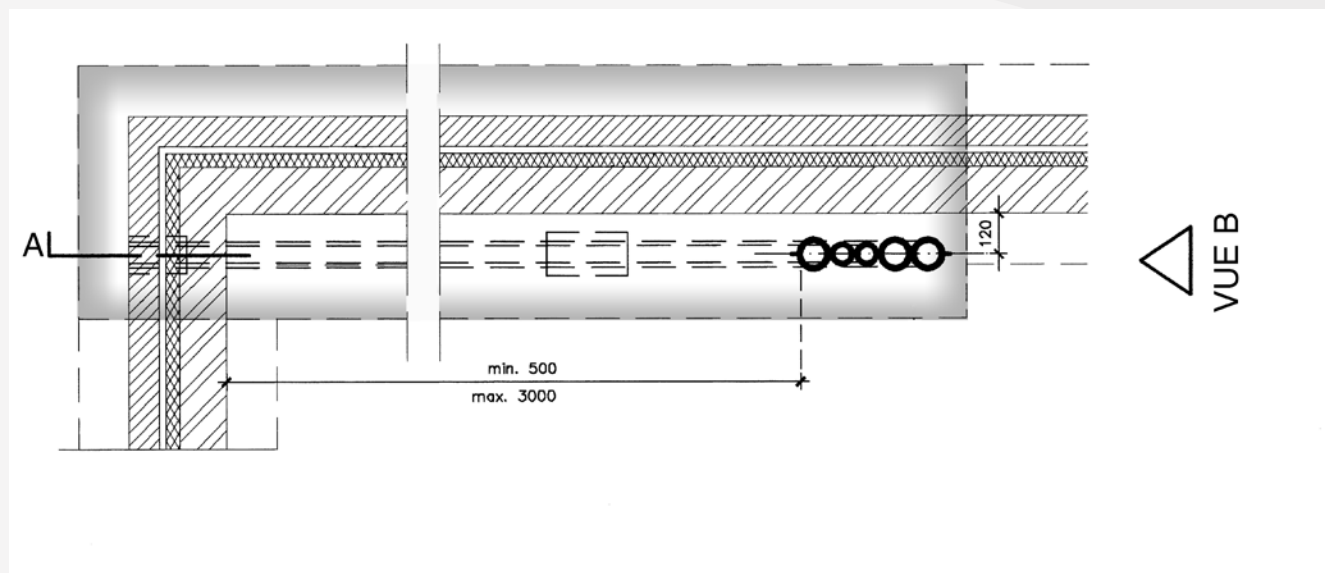
Placez un coude de raccordement agréé par le gestionnaire de réseau de distribution.

Des questions à ce sujet? Contactez Eandis.
Les coordonnées sont reprises en fin de brochure.

Coude de raccordement en pleine terre

(raccordement min. 500 mm - max. 3000 mm)

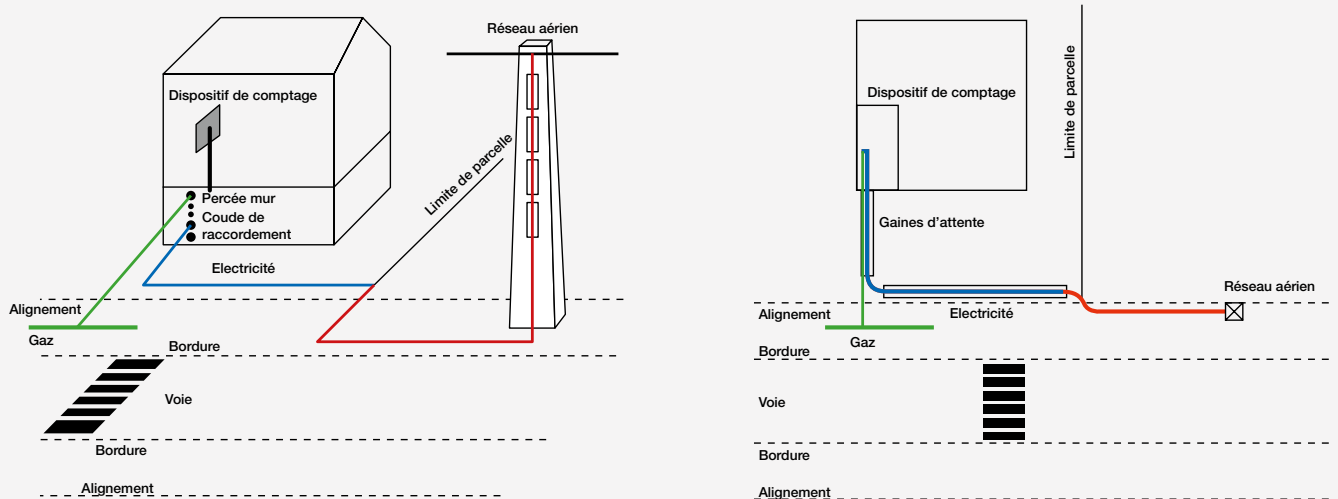
Vue de dessus



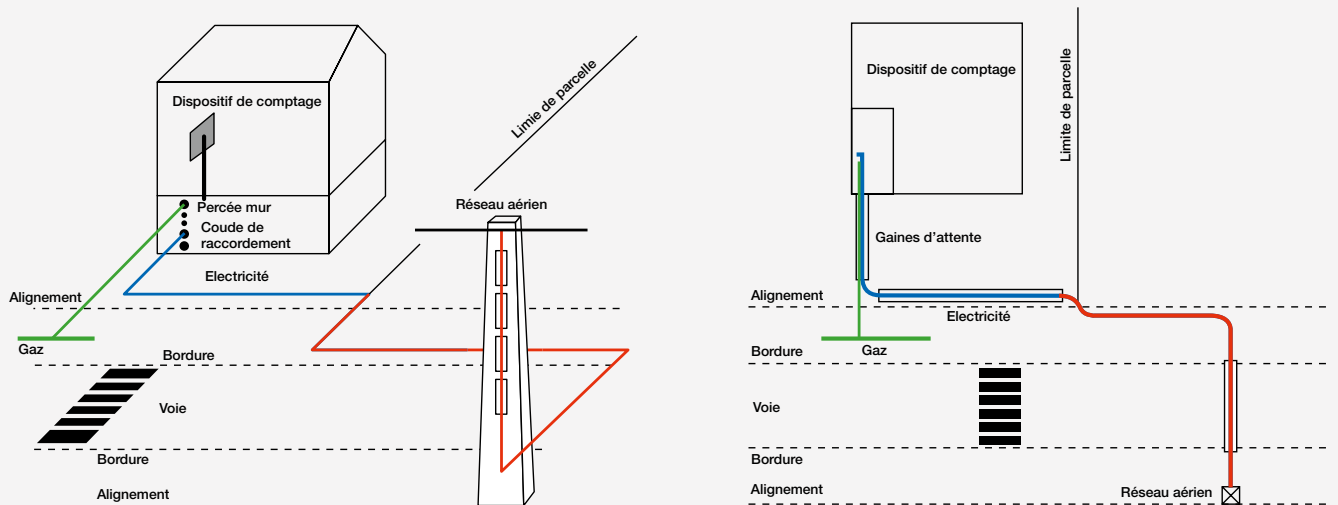
Tracé des câbles pour raccordement au réseau aérien

Voici le tracé des câbles à respecter.

Réseau basse tension et réseau gaz du côté de l'habitation



Réseau basse tension de l'autre côté de la rue, réseau gaz du côté de l'habitation

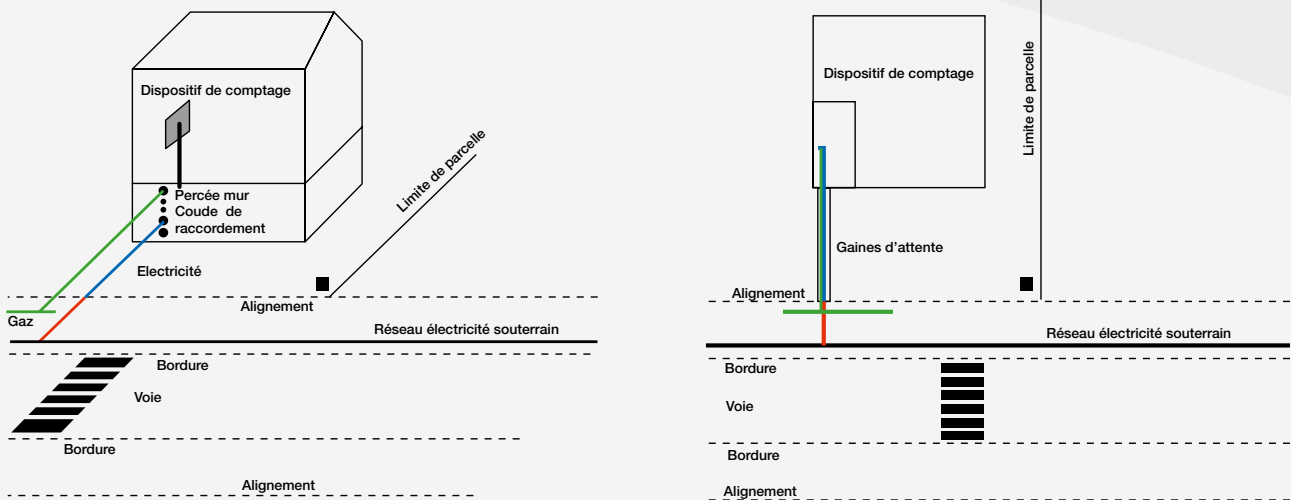


Travaux de terrassement sur domaine privé (bleu) à effectuer par le client et sur domaine public (rouge) par Eandis.. Conduite de gaz en vert.

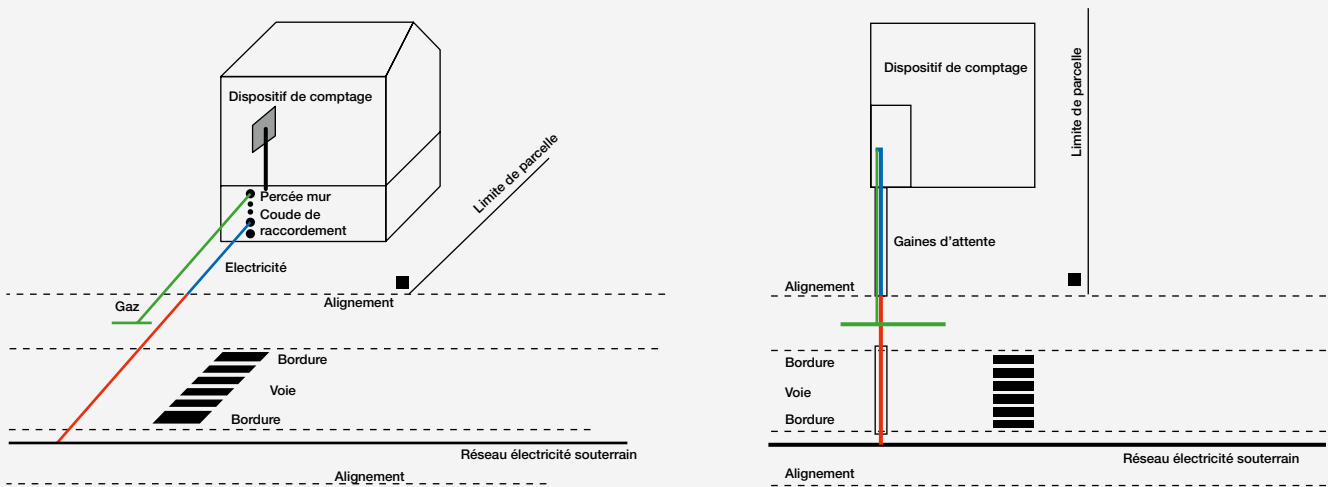
Tracé des câbles pour raccordement au réseau souterrain

Voici le tracé des câbles à respecter.

Réseau basse tension et réseau gaz du côté de l'habitation

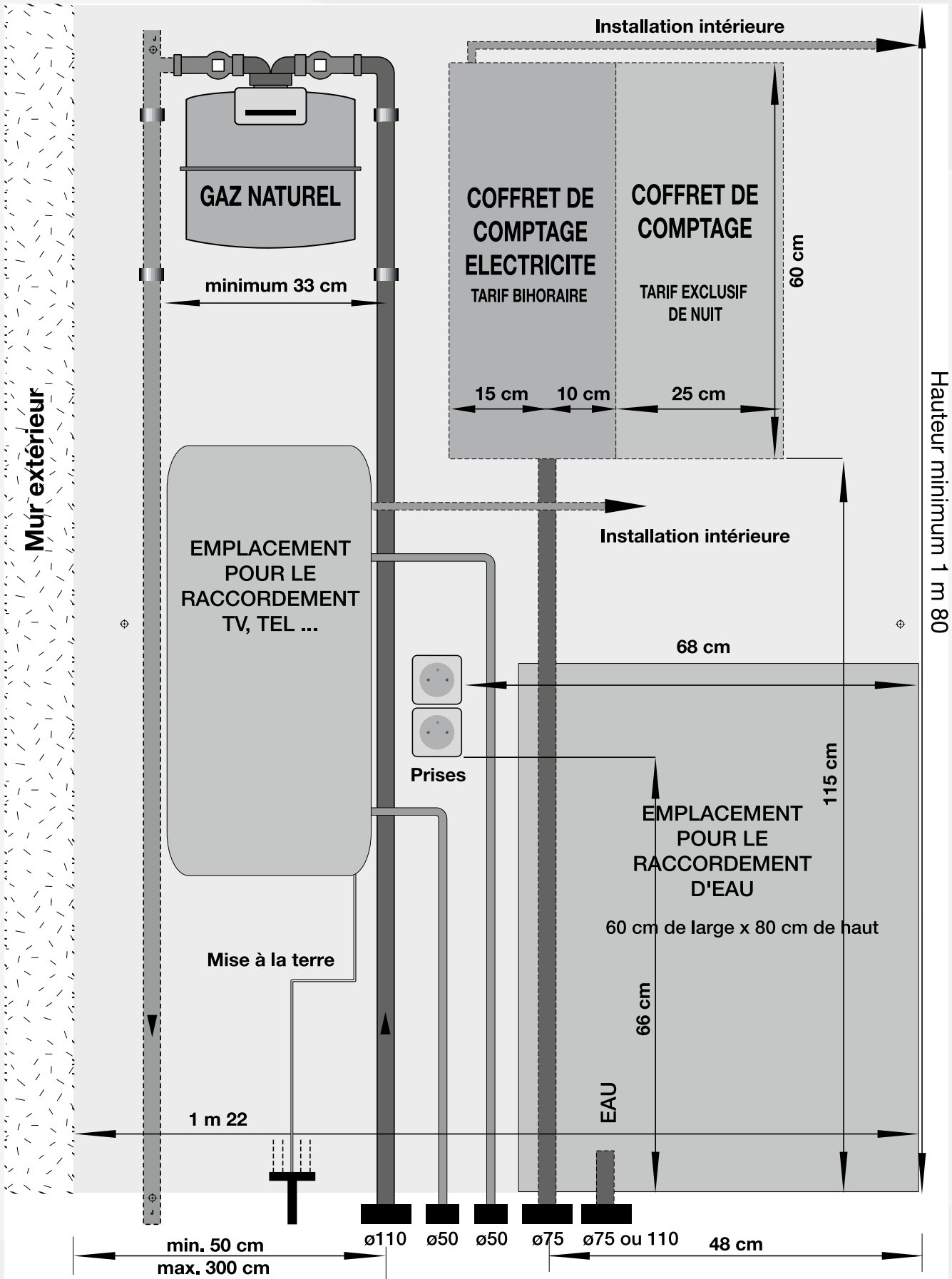


Réseau basse tension de l'autre côté de la rue, réseau gaz du côté de l'habitation



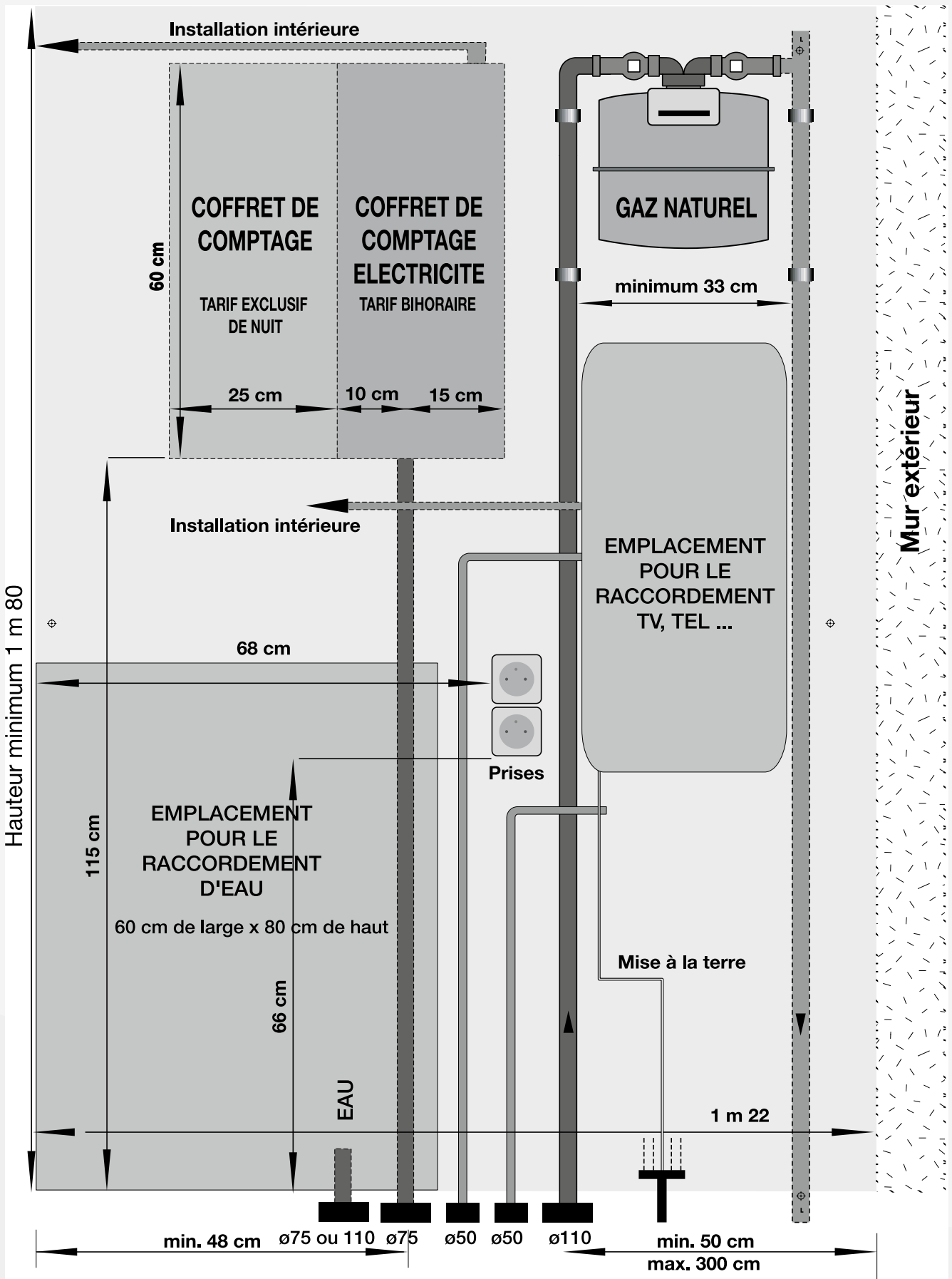
Disposition à droite (à droite du mur extérieur)

Pas de conduites derrière le panneau de raccordement!



Disposition à gauche (à gauche du mur extérieur)

Pas de conduites derrière le panneau de raccordement!



Bureaux d'accueil



Voici les adresses de nos bureaux d'accueil, classés par code postal:

- 1500 Halle, Louis Vanbeverenstraat 27
- 1800 Vilvoorde, Toekomststraat 38
- 2018 Antwerpen, Appelmansstraat 12-14
- 2100 Antwerpen (Deurne), Merksemsesteenweg 233
- 2220 Heist-op-den-Berg, Boudewijnlaan 20
- 2300 Turnhout, Koningin Elisabethlei 38
- 2440 Geel, Dokter Van de Perrestraat 218
- 2500 Lier, Kantstraat 6
- 2800 Mechelen, Elektriciteitstraat 70
- 2960 Brecht, Lessiusstraat 18
- 3012 Leuven (Wilsele), Aarschotsesteenweg 58
- 8000 Brugge, Scheepsdalelaan 56
- 8400 Oostende, Hendrik Serruyslaan 66 - 68
- 8500 Kortrijk, Meensestraat 91
(A partir de medio 2012: President Kennedypark 12, 8500 Kortrijk)
- 8630 Veurne, Ieperse Steenweg 1
- 8800 Roeselare, Meensesteenweg 5
- 8900 Ieper, Stationsstraat 39
- 9000 Gent, Sint-Pietersnieuwstraat 62
- 9100 Sint-Niklaas, Heistraat 88
- 9160 Lokeren, Oud-Strijderslaan 3
- 9300 Aalst, Dendermondsesteenweg 75A
(A partir de medio 2012: Industrielaan 2, 9320 Erembodegem)
- 9500 Geraardsbergen, Kaai 15
- 9600 Ronse, Zonnestraat 55
- 9800 Deinze, Gentpoortstraat 20
- 9900 Eeklo, Molenstraat 58

Heures d'ouverture

Lundi: de 8.30 à 12 heures et de 12.30 à 16 heures.
Mardi: de 14 à 18 heures.
Mercredi: de 8.30 à 12 heures.
Jeudi: de 8.30 à 12 heures et de 12.30 à 16 heures.
vendredi: de 8.30 à 12 heures et de 12.30 à 16 heures.

Plus d'info sur www.eandis.be.

Contact

- **Numéro général** 078 35 35 34

Appelez ce numéro pour :

 - toute question concernant de nouveaux raccordements
 - le renforcement de raccordements, le déplacement et le remplacement de compteurs
 - toute question sur le relevé des compteurs
 - toute question sur l'utilisation rationnelle de l'énergie
 - toute question sur les compteurs à budget et les services du fournisseur social.
 - la notification d'une plainte
(de préférence via www.eandis.be > *A propos d'Eandis > Remarque ou plainte*).

Ce numéro est joignable en semaine de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 13 h.
- **Odeur de gaz** 0800 65 0 65

Ce numéro est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 pour signaler une odeur de gaz. Ces appels sont traités en priorité.
- **Pannes et défaillances** 078 35 35 00

Composez ce numéro pour signaler toute panne ou défaillance sur le réseau de l'électricité ou du gaz naturel. Ce numéro est joignable 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.
- **Les sourds et malentendants**

Les sourds et malentendants peuvent signaler une odeur de gaz, des coupures et des pannes via un code sms au 0477 77 70 80

Vous trouverez plus d'informations sur www.eandis.be
- **Eclairage urbain défectueux - www.straatlampen.be** 0800 6 35 35

Vous avez repéré un réverbère défectueux? Communiquez-nous l'emplacement du luminaire (par téléphone ou sur le site Internet). La panne sera réparée dans les plus brefs délais.
- **Service de médiation** 0800 6 00 01

Le service de médiation est joignable en semaine de 8 h à 20 h et le samedi de 9 h à 13 h. Vous avez également la possibilité d'envoyer un courrier ou un mail via le site web:

 - Service de médiation/Ombudsdienst Eandis, Postbus 60, 9090 Melle
 - www.eandis.be > A propos d'Eandis > Médiation
- **Website**
www.eandis.be